

Spécial rentrée

Professeurs stagiaires

Bienvenue dans l'académie de Paris !

Chères collègues, chers collègues,

Vous êtes lauréat-e-s du CAPES ou de l'agrégation, du concours de CPE ou de Psy-ÉN : félicitations ! Nous sommes ravis de vous voir nous rejoindre dans la profession après avoir préparé et réussi un concours exigeant.

La période des affectations est souvent chaotique. Cette année, elles ont été connues particulièrement tard et n'ont pas permis, sauf à la marge, la prise de contact avec les établissements. Difficile dans ces conditions de préparer sereinement une première rentrée... Pour vous informer et vous aider, **le SNES national et le SNES Paris sont restés mobilisés tout l'été**, traitant plusieurs centaines de mails et d'appels.

Vous allez à présent pouvoir faire vraiment connaissance avec vos établissements, vos tuteurs, vos formateurs, vos collègues et, enfin, vos élèves. Les circonstances sanitaires, économiques, sociales, seront sans doute encore particulières cette année. N'hésitez pas à chercher l'appui de vos collègues, et particulièrement du SNES-FSU : **le sens du syndicalisme, c'est d'être plus forts, ensemble.**

C'est une année à la fois riche et éprouvante que l'année de stage. Certains d'entre vous ont déjà expérimenté la relation d'enseignement ou le fonctionnement d'un établissement scolaire. Pour d'autres, c'est une découverte. Nous serons à vos côtés dans cette aventure et ce sera, pour tous, nous l'espérons, une expérience positive.

En effet, **ce métier, notre métier, s'apprend**, et le SNES-FSU n'a de cesse de lutter pour que soient offertes aux nouveaux professeurs les meilleures conditions possibles d'entrée dans le métier. (cf. p.4). Notre insistance, depuis des décennies, pour l'élévation du niveau de recrutement des professeurs a enfin été entendue ; elle repose sur un principe essentiel : celui de la maîtrise des contenus disciplinaires, qui fait du professeur **le concepteur de son enseignement** et justifie sa liberté pédagogique garantie par la loi – dans le cadre des programmes nationaux.

Nous inscrivons ce métier dans un projet éducatif fort : **un même droit pour tous à l'éducation**. L'objectif de démocratisation du second degré est une longue bataille partie de très bas, à une époque où le lycée était réservé à une élite. Depuis 1975 et la loi Haby, le SNES agit afin d'obtenir pour tous les élèves, quel que soit leur milieu social d'origine, les mêmes conditions d'apprentissage, et les plus favorables. Or cet objectif d'égalité et son principe même sont aujourd'hui radicalement remis en cause. La baisse des moyens alloués au second degré sous prétexte de prioriser le primaire, ainsi que la nouvelle organisation du lycée et surtout du baccalauréat, sapent le caractère national de l'éducation, comme s'il fallait abdiquer devant les situations disparates des établissements et des milieux dans lesquels ils sont implantés au lieu d'essayer de réduire les inégalités.

Le syndicalisme que nous portons s'inscrit dans une longue tradition de défense de l'école publique, laïque et démocratique. Très majoritairement, notre profession partage ces conceptions et fait du **SNES-FSU le syndicat majoritaire de l'enseignement du second degré** (à Paris : 22 sièges sur 37 dans les CAPA des agrégés, certifiés et CPE). Votre participation aux élections professionnelles de décembre 2022 est essentielle car elle permet de renouveler et consolider la confiance que les collègues nous accordent déjà.

Pour votre entrée dans le métier, vous pouvez compter sur l'appui de la profession. **Syndiquez-vous, dans votre intérêt**, pour être informé-e et défendu-e, **et dans l'intérêt du service public d'éducation**, pour participer au plus près à sa défense et à sa transformation. N'hésitez pas à nous écrire à stagiaire@paris.snes.edu, nous pourrions vous mettre en contact avec des responsables de votre section locale qui vous aideront en toutes circonstances.

Le SNES en bref

Syndicat National des Enseignements de Second degré.

Premier syndicat des professeurs et CPE à Paris et au plan national. Composante de la FSU, grande fédération de syndicats de fonctionnaires.

Seule ressource : les cotisations des adhérents.

Les militants : tous des collègues devant élèves, même à la direction nationale.

Son objectif : défendre et promouvoir un service public d'éducation non élitiste et de haut niveau : de bonnes conditions de travail pour les personnels et de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves !

Semaine de prérentrée : une zone de non droit

Vous ne serez nommé-e fonctionnaire stagiaire qu'au 1^{er} septembre 2022. Vous avez pourtant reçu une « invitation » à vous rendre à une semaine de prérentrée à compter du 25 août.

Le ministère vous place donc face à un faux choix : statutairement, vous n'avez aucune obligation avant le 1^{er} septembre ; en réalité, on vous délivre des informations importantes sur l'année de stage, vous rencontrez les inspecteurs, vous commencez la formation, vous vous intégrez dans les équipes et on contrôle même votre présence avant cette date !

La note de service ministérielle comprend désormais un paragraphe portant sur la protection juridique applicable aux lauréat-e-s de concours lors de la semaine d'accueil et le jour de la prérentrée, garantissant la responsabilité de l'État en cas d'accident. C'est un minimum que le SNES a obtenu depuis la rentrée 2016 et cela montre bien que le ministère a conscience que le travail de fonctionnaire stagiaire commence avant le 1^{er} septembre.

Pour le SNES-FSU, ne pas rémunérer les stagiaires fin août relève du travail dissimulé. Nous demandons que ces journées de prérentrée soient rémunérées pour ceux qui choisissent d'y assister, c'est-à-dire la quasi-totalité des collègues « invités ».

Votre temps de service

Précision : aucun stagiaire n'a vocation à faire d'heure supplémentaire. Nous contacter immédiatement si votre service ne correspond pas aux textes.

Lauréats concernés	Modalité de l'année de fonctionnaire-stagiaire
Stagiaires titulaires d'un Master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)	10 à 20 jours de formation Temps plein en responsabilité : - certifié : 18 heures ; - prof de lycée pro : 18 heures ; - agrégé (hors EPS) : 15 heures ; - CPE : 35 heures ;
Stagiaires qui possèdent une expérience professionnelle résultant de l'exercice, dans la discipline de leur recrutement, d'au moins un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant le 1/09/2022	- prof documentaliste : 30 + 6 heures ; - prof d'EPS : 17 heures + 3 heures d'AS ; - agrégé d'EPS : 14 heures + 3 heures d'AS ;
Stagiaires titulaires d'un corps du second degré détachés dans les corps des professeurs des écoles ou inversement	Formation en alternance Mi-temps en responsabilité : - certifié : 8 à 10 heures ; - prof de lycée pro : 8 à 10 heures ; - agrégé : 7 à 9 heures ; - CPE : 18 heures ;
Stagiaires titulaires d'un autre Master que le Master MEEF (ou titulaire d'un titre ou diplôme reconnu équivalent au Master)	- prof documentaliste : 18 heures ; - prof d'EPS : 7 à 8 heures + 3 heures d'AS ; - agrégé d'EPS : 6 à 7 heures + 3 heures d'AS.
Stagiaires, dont la nomination n'est pas conditionnée à la détention d'un Master, et sans expérience significative d'enseignement ou d'éducation	
Stagiaires déjà titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans les corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public	

Votre formation et votre emploi du temps

D'après la note de service rectorale du 21 juin 2018.

Stagiaires temps plein : parcours de formation assuré par l'EAFC sous forme de stages. Le mercredi sera libéré dans votre emploi du temps.

Stagiaires mi-temps : formation assurée par l'INSPÉ

- ◆ inscrits en M2MEEF : vous suivez le « cursus alternant »
- ◆ déjà titulaires d'un master : vous suivez les modules de formation « FSTG »

Les jours de formation à l'INSPÉ de Paris (C : assurée à Créteil ; V : assurée à Versailles) :

- les mardis et mercredis pour les CPE, lettres, maths, SII (C), SVT, sc.phys, éco. Ge, biotech (V), NSI ;
- les mercredis et jeudis pour la doc, philo, langues (arabe jeudis et vendredis), SES, arts plastiques, appliqués et enseignements artistiques (V), éduc. mus, bioch. (C), STMS (V) ;
- les lundis et mercredis pour l'histoire-géographie.

Psy-ÉN : Temps de service de référence (temps plein) : 24h (20 + 4) - Journée d'accueil au CNAM le lundi 5 septembre.

Votre rémunération

Traitement net de début de carrière en Île de France

Échelon	Période	Certifié, PLP, PEPS, CPE		Agrégé	
		Indice	Traitement	Indice	Traitement
Échelon 1	du 01/09/2022 au 31/08/2023	390	1485,06 €	450	1718,02 €
Échelon 2	du 01/09/2023 au 31/08/2024	441	1683,08 €	498	1904,39 €

Les rémunérations indiquées dans ce tableau ne tiennent pas compte d'un éventuel **reclassement**, si vous avez déjà exercé comme contractuel dans l'enseignement ou comme agent de l'État (ou cadre du secteur privé pour les lauréats d'un CAPET).

N'oubliez pas d'envoyer votre dossier de reclassement avant le **30 septembre 2022**.

Frais d'inscription à l'INSPÉ

Les stagiaires sont dispensés du paiement de tous les droits d'inscription. Bonne nouvelle : le SNES-FSU, opposé à la loi ORE qui imposait à tous les étudiants de s'acquitter de la CVCE (contribution de vie étudiante et de campus), a obtenu gain de cause, et ce, dès la rentrée 2022 ! Voici le lien pour réclamer son remboursement : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

NB : les stagiaires en renouvellement gardent l'échelon acquis pour toute l'année scolaire.

Le SNES vous accompagne

Nous nous donnons pour rôle d'informer, d'aider et de défendre tous les personnels, tout en revendiquant une autre politique de l'éducation.



Nous vous apportons ainsi un certain nombre de réponses sur vos droits et votre carrière, en particulier dans notre « **Mémo Stagiaires** ». *Si vous ne l'avez pas eu à la prérentrée, vous pouvez le retrouver sur le site du SNES.*

Votre temps cette année sera rythmé par vos cours et votre formation. Sans doute percevrez-vous peu à peu un décalage entre la formation théorique et votre pratique d'enseignement sur le terrain. Vous aurez besoin, comme tout professeur d'ailleurs, de réflexion individuelle et collective sur les pratiques pédagogiques. Pour le SNES, cette réflexion est

primordiale pour exercer le métier dans des conditions sereines et faire réussir tous les élèves. C'est pourquoi nous avons mis en place depuis 2003 les **Observatoires des pratiques et des contenus**, qui travaillent avec des chercheurs et permettent les échanges entre nouveaux enseignants et collègues plus expérimentés. *Plus de renseignements sur www.snes.edu, rubrique « nos métiers ».*

Les démarches du 1er trimestre

Prérentrée : signer dans votre établissement le **procès-verbal d'installation**, pour une prise en charge financière qui déclenche le paiement d'une avance sur salaire fin septembre (80% du salaire).

Septembre : Si vous avez été AED, enseignant non titulaire, assistant, agent de l'État, etc., retrouvez vos contrats ou arrêtés pour déposer un **dossier de reclassement** à renvoyer par courrier au Rectorat pour les certifiés, au Ministère pour les agrégés, avant le 30.

Octobre : demande d'aide à l'installation dans un **logement** (locatif) : dossier à déposer avant le 31.

Novembre : saisie des vœux pour les **mutations inter-académiques**. Participation obligatoire pour tous les stagiaires (sauf collègues déjà titulaires de leur poste ou de l'académie).

Le SNES Paris organise des réunions ouvertes à tou-te-s et des entretiens individuels réservés aux syndiqué-e-s.

Quelques conseils pour la prérentrée

Secrétariat :

- signer le P.V d'installation déclencheur de la paie

Intendance et/ou collègues :

- clés du casier et de vos salles de classe
- fonctionnement de la reprographie
- fonctionnement de la cantine
- matériel dans les salles (vidéoprojecteur, TNI)

CDI :

- manuels utilisés, possibilité d'en récupérer un
- possibilité d'accéder à internet avec une classe

Équipe pédagogique :

- Progression ou évaluations communes ?
- En lettres : liste des séries ? Possibilité de faire acheter des livres aux élèves ?
- En langues : groupes de compétences ?
- En lycée : organisation du contrôle continu ?
- En collège : organisation de « devoirs faits » ?

ENT / saisie des notes :

Se procurer les codes.

Remplir un cahier de textes fait partie des obligations de service et il sert de base à l'entretien d'inspection (il vaut mieux en faire un deuxième, personnel, en cas de problème).

Pass éducation

N'oubliez pas de le demander dans votre établissement. Il donne accès gratuitement aux musées et aux monuments nationaux. Il permet également d'avoir des réductions chez les éditeurs scolaires et dans certaines librairies.

PASS ÉDUCATION

Manuels scolaires : pour obtenir des éditeurs des **spécimens gratuits**, procurez-vous la liste des manuels utilisés par vos classes avec le tampon de l'établissement. Signalez-vous aussi à la ou au collègue documentaliste.

*Réfléchir sur les disciplines - Lier recherche et enseignement
Échanger entre collègues - Faciliter l'exercice du métier*

Le SNES met à votre disposition **ADAPT-Éditions** animées par des professeurs de terrain qui publient des ouvrages et doc. numériques. <http://www.adapt.snes.edu>



Un syndicat à vos côtés

Qui sommes-nous ?

Les militant-e-s du SNES-FSU sont toutes et tous **des enseignant-e-s du 2nd degré, CPE et PsyEN devant élèves, engagé-e-s dans l'action syndicale pour défendre une conception du métier d'enseignant, pour être ensemble, solidaires.** En effet, l'action collective demeure plus que nécessaire face aux attaques que subit notre métier : dégradation des conditions d'exercice (classes à effectifs élevés, affectation sur plusieurs établissements...), baisse des salaires (gel du point d'indice, journée de carence, recrutement des stagiaires à l'échelon 1, soit une rémunération de 14% moindre par rapport à 2013)... Les adhésions sont la seule source de revenus du SNES-FSU.

Vos droits syndicaux



Les stagiaires ont les **mêmes droits que les titulaires** : droit de grève, droit à autorisation d'absence et à congé de formation syndicale pour participer à des stages organisés par un syndicat représentatif (sans obligation de rattraper les cours), participation aux HIS (heures d'information syndicale) organisées au niveau de l'établissement, voter et être élu au CA (conseil d'administration).

Pourquoi se syndiquer ?

Certains vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : c'est faux ! **Chaque année, plus de 40% des stagiaires parisiens se syndiquent au SNES-FSU et n'ont aucun problème.**

L'administration n'a pas le droit de faire allusion dans votre dossier professionnel à votre appartenance syndicale, même revendiquée, à l'exercice du droit syndical, à une participation à une grève...

Vous constaterez vite qu'être syndiqué-e permet d'être informé-e, mais aussi défendu-e individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et pour un service public de qualité.

→ [Bulletin d'adhésion sur www.paris.snes.edu](http://www.paris.snes.edu)

Les calendriers

Prérentrée en août

25/08	9h-12h : Accueil par le directeur de l'INSPÉ - Grand Amphithéâtre (108 bd Malesherbes) 13h30-17h30 : Accueil par les coordonnateurs de parcours et début de la formation à l'INSPÉ Molitor (10 rue Molitor) ou Batignolles (56 bd des Batignolles)
29/08	Accueil dans l'établissement d'affectation et rencontre avec le tuteur « de terrain » : contacter le chef d'établissement.
30/08	11h-13h30 : Accueil par le Recteur de l'académie de Paris - Grand amphithéâtre de la Sorbonne (47 rue des Écoles) 14h30-16h : Accueil par les inspecteurs d'académie - lycée Henri IV (23 rue Clovis)
31/08	Prérentrée dans l'établissement

Vacances scolaires 2022/23 - zone C

Toussaint	sam. 22 octobre - lun. 7 novembre
Noël	sam. 17 décembre - mar. 3 janvier
Hiver	sam. 18 février - lun. 6 mars
Printemps	sam. 22 avril - mar. 9 mai
Été	sam. 8 juillet

Les revendications du SNES pour l'entrée dans le métier

La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré, obtenue récemment, est un mandat « historique » du SNES-FSU, mais pas à n'importe quelles conditions.

Le SNES-FSU revendique :

- un **pré-recrutement** sur critères universitaires, **favorisant l'accès aux concours** de tous les étudiant-e-s qui le souhaitent (les bourses sur critères sociaux doivent être augmentées par ailleurs) par des **études rémunérées** ;
- un master qui **n'enferme pas dans les carrières de l'enseignement** et qui permette la poursuite d'études et la diversité des débouchés ;
- un **concours exigeant et national** ;
- pendant l'année de stage, un temps de **service** réparti de la manière suivante : **1/3 en responsabilité** « face aux élèves » et 2/3 en formation ;
- une affectation des stagiaires dans l'établissement du tuteur et **sur une partie de son service**, lui-même étant ainsi déchargé d'1/3 temps à l'année ;
- après la titularisation, une décharge de service d'un **mi-temps pendant l'année de néo-titulaire**, permettant une entrée progressive dans le métier.

Contactez le SNES-FSU

Dans votre établissement : le S1 (section locale)

regroupe les collègues syndiqué-e-s au SNES

→ Problèmes internes à l'établissement

Au niveau académique : le S3 de Paris (section académique)

**3 rue Guy de Gouyon du Verger,
94112 Arcueil cedex**

Permanence au 01.41.24.80.52

9h30 - 12h30 et 14h - 17h (lundi à jeudi)
stagiaire@paris.snes.edu

→ Problèmes d'affectation, de salaire, de formation...

Au niveau national : le S4 (section nationale)

46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

→ Mobilité internationale, action juridique, action sociale...